



CEGI
IMMOBILIER

SYNDIC ET GESTION DE COPROPRIÉTÉ
VENTE ET LOCATION
EXPERTISE ET CONSEIL
GESTION DE PATRIMOINE IMMOBILIER

WWW.IMMOCEGI.BE

ACTALYS
Notaires associés
Bld de Waterloo 16
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 01 juin 2026,

Cher Maître,

📄: ACP COMPLEXE APOLLON – [REDACTED]

Nous accusons réception de votre courriel du 01 juin 2026, lequel a retenu toute notre attention. Nous vous prions de trouver ci-après les documents visés à l'article 3.94 du Code Civil.

I. IDENTIFICATION DU LOT

Copropriété	APOLLON – Chée d'Alseberg 733-735 et rue Beekman 68 à 1180 Bruxelles
Numéro BCE	0759.336.685
Cession par	[REDACTED] n
Lot(s) concerné(s)	Garage n°323 + 416 + 429

II. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Libellé	Montant global	Quotités lot(s)	Quotités totales	Q/P Lot(s) cédé(s)
Fonds de roulement	12.682,54 €	30	2170	175,33 €
Fonds de réserve	26.421,91 €	30	2170	365,28 €
Loyers parking	31.585,52 €	30	2170	436,67 €
F. de réserve PV	70.000,00 €	30	2170	967,74 €

III. ARRIERES DUS PAR LE CEDANT

Libellé	Montant
Montant des arriérés dus par le cédant	1.351,73 €
Provisions à retenir pour le trimestre en cours	295,00 €
TOTAL (n° de compte copropriété : BE83 0689 0043 0415)	1.646,73 €

CABINET D'EXPERTISE & GESTION IMMOBILIÈRE

IV. RELEVÉ DES PROCÉDURES JUDICIAIRES EN COURS RELATIVES À LA COPROPRIÉTÉ

→ NEANT

V. MONTANT DES DÉPENSES DÉCIDÉES PAR L'AG OU LE SYNDIC MAIS DONT LE PAIEMENT EST EXIGIBLE POSTÉRIEUREMENT À LA DATE CERTAINE DU TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Investissements	Montant voté	Mode de financement
Placement de panneaux photovoltaïques	71.365,91 €	2 appels de fonds (T1-2026 et T2-2026)

VI. APPELS DE FONDS

Libellé	Montant annuel	Observations
Fonds de roulement	56.000 €	/
Fonds de réserve	5.000 €	/

VII. FRAIS LIÉS À L'ACQUISITION DE PARTIES COMMUNES, DÉCIDÉES PAR L'AG AVANT LA DATE CERTAINE DU TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ, MAIS DONT LE PAIEMENT EST EXIGIBLE POSTÉRIEUREMENT À CETTE DATE

→ NEANT

VIII. DETTES CERTAINES DUES PAR L'ACP À LA SUITE DE LITIGES NÉS AVANT LA DATE CERTAINE DU TRANSFERT DE LA PROPRIÉTÉ, MAIS DONT LE PAIEMENT EST EXIGIBLE POSTÉRIEUREMENT À CETTE DATE

→ NEANT

IX. EN ANNEXE :

- Le PV des assemblées générales des 3 dernières années
- Les décomptes de charges des 2 dernières années
- Le dernier bilan approuvé par l'assemblée générale

Les frais de mutation s'élèvent à 295 € à charge du vendeur.

Nous vous prions de nous communiquer la date de passation de l'acte ainsi que les coordonnées du nouveau propriétaire.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations et documents, nous vous prions d'agréer, Cher Maître, l'expression de nos sentiments distingués.

Syndic CEGI

CEGI sprl
Chée d'Alsèmbèrg 614A-616
1180 Bruxelles
Tél. 02 346 03 24 - Fax 02 343 27 32